

GARANTIE D'INFORMATION ET DE TRANSPARENCE

L'Autorité Portuaire de Barcelone (APB) s'engage à fournir des informations fiables dans un délai maximum de 4 heures ouvrables sur les principales opérations, données et incidents en lien avec l'import/export de marchandise conteneurisée.

Champ d'application de la garantie:

- Toute demande d'information auprès du Service Client (SAC) de l'APB.

Conditions:

- L'information fournie par l'APB est considérée comme fiable.
- Des renseignements seront fournis au sujet des opérations suivantes:
 - Autorisation d'entrée de marchandises dangereuses
 - Entrée et/ou sortie de marchandise conteneurisée au Port.
 - Dédouanement.
 - Contrôle des Services d'Inspection en Frontière (SIF) et dédouanement.
 - Notification du connaissance d'embarquement.

Compensation financière en cas de non respect de la garantie:

80 € par demande d'information effectuée

Exclusions:

- L'information relative aux conteneurs LCL de groupage maritime et conteneurs en cabotage.
- Les cas où l'engagement ne peut être respecté pour cause de force majeure.